

Le psychologue à l'école

► La filiation :

L'application de la psychologie dans le champ scolaire remonte à Alfred Binet, clinicien des comportements de l'écolier, et inventeur d'outils de mesure très connus. Le Binet Simon, la NEMI, qui ont apporté la notion d'âge mental puis de manière indirecte celle de QI.

Par ailleurs, dans l'héritage, il y a aussi les services d'orientation professionnelle, premiers organismes de psychologie appliquée, qui vont s'attacher aux questions scolaires, et peu à peu déborder de leur simple tâche d'orientation.

► Le commencement :

C'est Henri Wallon qui fait nommer en 1945, dans une école de Grenoble, le premier psychologue scolaire : Bernard Andrey. La psychologie scolaire proprement dite est née du plan Langevin-Wallon, qui devait introduire « **la justice à l'école** ». Après cette première désignation, **14 Psychologues scolaires** sont nommés **en 1946** puis le mouvement se développe à partir de **1948**.

Le recrutement se fait chez les instituteurs, les professeurs agrégés ou certifiés. Le rôle de ces personnels est d'agir à la fois sur l'enfant et sur l'institution.

► Le développement ::

Ensuite, l'évolution de la psychologie scolaire est un peu chaotique, soumise aux aléas politiques :

En 1954, on arrête le recrutement.

En 1960 on le reprend avec une mission réduite au « **dépistage des élèves inadaptés** » et à « **l'orientation vers les classes et écoles d'éducation spéciale** ».

A ce moment là, la psychologie scolaire se caractérise de trois manières :

- une problématique psychopathologique (influence de la pédopsychiatrie).
- une méthodologie psychotechnique (héritage de l'orientation scolaire et professionnelle)
- une démarche d'orientation ségrégative (éducation spécialisée).

A partir des années **1960** on peut dire qu'il y a une diversification des approches :

- psychoclinique d'inspiration psychanalytique
- psychopédagogique
- psychosociologique

En 1970, c'est la création des **GAPP** qui sont basés sur le **concept de prévention de l'échec** et l'idée de « **repérage précoce des inadaptations** ». Le champ d'intervention du psychologue scolaire est donc autant celui de **l'école maternelle** que celui de **l'école primaire**. Les personnels des **GAPP : psychologue, RPP, RPM** sont en **interaction**, ce qui se matérialise par des **réunions de synthèse** régulières, sur le même principe que les **CMP**.

Concernant la formation du psychologue scolaire, on peut dire qu'à cette époque, le corpus théorique se diversifie avec les apports de l'éthologie, de l'analyse systémique, des recherches en psychologie génétique par exemple.

Dans les années 1990, on voit l'arrivée en force de la psychologie cognitive.

► Les circulaires de 1990 :

Circulaire n° 90-082 du 9 Avril 1990 : Mise en place et organisation des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté.

Circulaire n° 90-O83 du 10 Avril 1990 : Missions des psychologues scolaires.

Une nouvelle formation est mise en œuvre : les candidats sont recrutés avec **une licence de psychologie et formés en un an**. Ils obtiennent le diplôme d'état de psychologie scolaire : **DEPS**. Les formateurs sont pour beaucoup, les mêmes qui interviennent dans la formation des DESS.

Il faut savoir que cette circulaire fait suite à la loi de juillet 1985, protégeant le titre de psychologue.

La circulaire comporte deux chapitres : l'un qui définit les missions et l'autre qui évoque l'évaluation des actions et la formation continue.

I) Les missions :

Le psychologue scolaire apporte dans un travail d'équipe, l'appui de ses compétences pour :

La prévention des difficultés scolaires

L'élaboration du projet pédagogique et sa réalisation

La conception et la mise en œuvre des mesures **d'aides collectives ou individuelles** aux élèves en difficulté.

L'intégration des jeunes handicapés.

Il participe ainsi de manière spécifique à **l'évolution** de l'institution scolaire, à **l'intégration** scolaire et à **la réussite** de tous les jeunes.

1) Les actions en faveur des enfants en difficultés sont menées principalement dans le cadre des **RASED**. Elles comportent :

L'examen clinique et/ou psychométrique : autorisation des parents

Le suivi psychologique

L'observation d'élèves dits « à risque »

Les groupes de travail, la formation, la recherche, en liaison étroite avec les maîtres et les familles.

Elles visent à fournir des éléments d'information résultant **de l'analyse des difficultés** de l'enfant, à **proposer des formes d'aides adaptées**, à aider aussi à leur **mise en oeuvre**.

La **diversité des cas** et des situations, mais aussi la **diversité des approches** et des méthodologies impliquent pour le psychologue, **le choix de ses outils et de ses démarches**, compte tenu des règles en usage dans l'exercice de sa profession.

2) La participation à l'organisation, au fonctionnement et à la vie des écoles :

a) la mise en œuvre des projets pédagogiques :

« Les actions du psychologue scolaire comme celles des autres intervenant du RASED, contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des projets pédagogiques en lien avec l'IDEN qui est responsable du RASED, afin de permettre à chacun des élèves de tirer profit de sa scolarité, quelles que soient ses caractéristiques personnelles et sa situation ».

Les interventions du psychologue scolaire concernent :

L'observation d'élèves, le recueil d'informations à l'aide d'épreuves standardisées, de la conception et de la mise en œuvre d'opérations d'évaluations, l'étude de variables cliniques liées à l'efficacité scolaire des élèves et **aux modalités de leur adaptation à l'environnement scolaire**.

La participation à des activités organisées en faveur des élèves, des maîtres, des familles : possibilité **d'animer des groupes** de travail destinés à l'expression des parents, des maîtres.

b) liaison fonctionnelle avec des organismes et instances extérieurs à l'école :

Travail dans différentes commissions

Réunions de concertation avec des organismes relevant du ministère de la santé et de la protection sociale (CMP) ou DVS...

c) **Activités d'étude et de formation** : participation à la formation initiale et continue des enseignants.

II) Evaluation des actions et formation continue :

« Les **résultats** des actions des psychologues scolaires, comme ceux de tous les personnels enseignants, sont **évalués à plusieurs niveaux** » :

Evaluation par le psychologue de ses propres actions dans le cadre du RASED et dans le fonctionnement des écoles où il exerce.

Evaluation conduite par les autorités académiques et les corps d'inspection.

L'évolution des connaissances et l'émergence de méthodologies nouvelles, la constitution de nouveaux outils d'observation et d'analyse appellent à l'organisation régulière d'une **formation continue** destinée aux psy en exercice. Elle seule en effet renforce auprès des usagers et des enseignants la crédibilité

► La circulaire N° 2002-113 : Adaptation et Intégration scolaires :

Le projet d'école est le cadre privilégié pour proposer des réponses aux divers besoins des élèves : les missions des RASED consistent à assurer la prévention et la remédiation.

Le texte insiste beaucoup sur l'importance d'une **coopération professionnelle étroite dans le cadre de l'école** : un correspondant RASED par école, formalisation des procédures de demande d'aide, travail régulier entre équipes pédagogiques et membres des RASED et médecins et infirmières de l'éducation nationale.

Il évoque également :

le suivi psychologique : entretien pour faire émerger le désir d'apprendre et de s'investir dans la scolarité, le dépassement de la dévalorisation de soi. Le psychologue peut aussi proposer **des entretiens aux maîtres ou aux parents** pour faciliter la recherche des conduites et comportements éducatifs les mieux ajustés.

Le bilan personnalisé quand la situation d'un enfant nécessite une étude approfondie

Le conseil aux familles : **prise en charge extérieure** pour des investigations d'ordre psychopathologique ou neurologique.

Le temps de travail est rappelé : 24 h / semaine d'actions diverses : examens psychologiques, réunions de coordination et de synthèse. Les temps de réunion avec les parents peuvent se dérouler en dehors du temps de présence des élèves pour tenir compte des disponibilités des différents acteurs.

Le dépouillement, l'analyse, la rédaction de comptes rendus, les courriers, le travail d'information sont à réaliser en dehors du temps de service.

Le rôle de l'IEN : Le RASED est sous la responsabilité de **l'inspecteur**, et au service de tous les élèves. L'IEN procède à **l'inspection individuelle** des intervenants en situation professionnelle à l'exception des entretiens pratiqués avec les enfants ou leur famille.

Il est **régulièrement informé de l'emploi du temps** des membres des RASED.

Il organise régulièrement des réunions de **concertation** et **met en place** avec les membres des RASED, **les conditions de l'évaluation de leur activité** (instruments, périodicité).

La participation des directeurs d'école quand elle est possible est un facteur positif pour la cohérence du travail entrepris en faveur des élèves en difficulté.

Les personnels RASED sont associés **aux animations pédagogiques et aux stages de formation** continue.